



Communiqué

Lausanne 2030 – Plan directeur communal (PDCoM)

La Ville présente une vision ambitieuse pour un développement en phase avec les enjeux climatiques

La Ville soumet au Conseil communal sa vision pour le développement de Lausanne à horizon 2030 avec le nouveau Plan directeur communal (PDCoM). Alors que la capitale vaudoise connaît une croissance soutenue depuis une vingtaine d'années, cet outil permet de définir la stratégie de développement souhaitée pour le territoire, en plaçant au cœur des préoccupations le dérèglement climatique, la protection du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie pour toutes et tous, les mobilités durables, la biodiversité ainsi qu'une densification maîtrisée.

Le PDCoM est un outil urbanistique de planification essentiel qui permet de dessiner les grands principes pour le développement de la ville dans un horizon de dix à quinze ans. Elaboré à la fin des années 1990 dans un contexte de décroissance démographique, le précédent PDCoM n'est absolument plus adapté au contexte actuel et sa révision s'est donc avérée nécessaire. Le nouveau PDCoM, soumis ce mercredi 17 mars aux membres du Conseil communal, offre une vision actualisée pour l'avenir du territoire communal, intégrant pleinement les nouveaux enjeux du développement urbain, tels que maîtrise de la croissance, préservation du patrimoine, renforcement de la qualité de vie ou encore évolution des mobilités. Un effort important a été fait pour produire un document de synthèse qui apporte de la cohérence et intègre les enjeux liés aux changements climatiques. Ces derniers font partie des priorités de ce document référence pour les autorités cantonales et communales. « Tout comme la crise sanitaire que nous traversons, l'urgence climatique bouscule nos modes d'habiter et de faire la ville. C'est donc dans ce moment charnière de l'histoire lausannoise que la Municipalité apporte ses lignes directrices pour construire la ville demain », souligne Grégoire Junod, syndic de la Ville. « Avec comme cap pour 2030 d'orienter le développement urbain sur quelques sites stratégiques bien connectés au réseau de transports publics et de mobilité active, ce qui permet de préserver les qualités naturelles et paysagères du territoire lausannois », ajoute-t-il.

Transversal et intégratif, le processus d'élaboration du PDCoM a mobilisé durant une dizaine d'années un grand nombre d'acteurs et d'instances concernés par le développement urbain lausannois. Il a notamment fait l'objet de deux expositions (2014 et 2019) et d'une consultation publique en 2019.

Cet outil révisé comprend:

- une vision stratégique : vision future de Lausanne portée par les autorités politiques, elle rassemble les éléments durables de la politique territoriale de la Ville et constitue la pièce maîtresse du PDCoM destinée à perdurer pendant 10 à 15 ans ;
- un projet de territoire : les orientations stratégiques sont contextualisées dans le projet de territoire (sous l'angle de l'urbanisation, de la mobilité, de la nature, des paysages, de l'agriculture et de l'environnement) et déclinées en objectifs, principes et mesures. La vision générale de Lausanne à l'horizon 2030 est exprimée par quatre cartes thématiques et résumée sous la forme d'un schéma de synthèse ;
- des programmes d'actions : ils présentent les mesures à mettre en œuvre par les services de la Ville pour concrétiser le projet de territoire. Thématique ou localisé, chacun de ces programmes précise les acteurs responsables, les priorités, les liens avec d'autres actions et avec les planifications supérieures concernées. De compétence de la Municipalité, ces programmes pourront être mis à jour lorsque de nouveaux enjeux le nécessitent (par exemple, évolution des mesures de mobilité).

En orientant le développement urbain sur six sites majeurs de mutation urbaine bien connectés au réseau de transports publics, (comme par exemple le site de Sébeillon-Sévelin ou l'écoquartier des Plaines-du-Loup), le PDCoM permet l'accueil de 30'000 habitant·es supplémentaires tout en renforçant la



qualité de vie qui caractérise la ville et en diminuant les émissions de CO₂. Les intentions exprimées dans le PDCom forment le socle de la révision en cours du Plan d'affectation communal (PACom), lequel précisera les règles d'affectation, d'utilisation du sol et de constructibilité. La révision de ces deux outils est la garantie pour les Lausannois-es que les objectifs fixés par la Municipalité pour les dix prochaines années conduiront à une amélioration du cadre de vie tout en répondant aux défis sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face.

La Municipalité de Lausanne

Informations et téléchargements sur www.lausanne.ch/lausanne2030

PACom – PDCom : deux outils complémentaires pour concrétiser la vision de Lausanne en 2030

PDCom :

Il regroupe les intentions de la Ville pour gérer et développer le territoire communal dans une perspective durable. C'est un outil de planification qui engage uniquement les autorités publiques.

PACom :

Il précise les règles d'affectation, d'utilisation du sol et de constructibilité. Contrairement au PDCom, il est opposable à des tiers et lie les autorités communales aux propriétaires fonciers. Il fait actuellement l'objet d'une révision pour intégrer les intentions du PDCom et répondre aux évolutions du cadre législatif.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne, 021 315 22 00**
- **Julien Guérin, chef du Service de l'urbanisme, 021 315 55 10**

Lausanne, le 17 mars 2021